

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trois mai à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ondes, se sont réunis dans la salle polyvalente Jean Blanc, située chemin du Gâ, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur PAVAN André, Maire, avec un public limité à 5 personnes.

Convocation du 29 avril 2021.

Etaient présents : Mme ASPE Magali, Mme BOISSIE Jacqueline, M. BRUDEY Stéphane, M. DARLES Nicolas, M. DIMARCH Bernard, Mme FABIAN Martine, Mme FRANCHINI Nathalie, Mme GANOT Claudine, Mme PARO Josiane, M. PAVAN André, M. RECOULES Michel, M. SABOUREAU Jean-François, M. TERCENIO Jean-Claude et M. VALADE Patrick.

Etait absent représenté : M. BARRETEAU Blaise par M. PAVAN André.

Secrétaire : Mme GANOT Claudine

### **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 22 MARS 2021**

Informations règlementaires : Décisions prises dans le cadre de la délibération n°20-5-33 du 22 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire

**Décision n°21/01 du 9 avril 2021** : « acceptation de l'indemnisation de sinistre – bris de glace véhicule Toyota Dyna»

Le Toyota Dyna a subi un bris de glace le 4 février 2021. Ce sinistre a fait l'objet d'une déclaration auprès de l'assurance de la commune. Groupama propose une prise en charge totale de 236.02€.

Cette indemnité a été acceptée.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

### **1- PROVISION POUR RISQUES AFFERENTS AUX LITIGES ET CONTENTIEUX**

La société FREE MOBILE a déposé une demande de permis de construire pour implanter une station relais de téléphonie mobile sur la parcelle ZC 48 sis Route de Grisolles/Chemin de Verdunenc. Cette parcelle se situant en zone A du PLU et en zone rouge du PPRI, l'autorisation a été refusée par arrêté du 13 janvier 2021. La société FREE MOBILE a contesté cette décision par une requête déposée devant le Tribunal Administratif de Toulouse en date du 12 mars 2021.

Le Conseil Municipal a décidé de constituer une provision pour contentieux d'un montant de 5 000€ et de provisionner cette somme à l'article 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant » du budget primitif 2021.

### **2- PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE – PROJET CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE**

La Commune d'Ondes entend favoriser le développement de projets de production d'énergies renouvelables sur son territoire.

La société AEDES ENERGIES a réalisé une étude de pré-faisabilité portant sur le développement d'un projet de centrale solaire photovoltaïque au sol et flottante sur les parcelles suivantes ZD 21, ZD 3, ZD 4, ZD 5 et ZD 6.

L'Assemblée a confirmé l'intérêt pour ce projet. Elle soutient la demande de mise en compatibilité des documents d'urbanisme et a autorisé Monsieur le Maire à accomplir tous les actes nécessaires au développement du projet présenté, y compris la signature d'une promesse de bail emphytéotique.

### **3- TRAVAUX DE REHABILITATION, D'AGRANDISSEMENT ET DE MISE EN ACCESSIBILITE DU RESTAURANT SCOLAIRE – AVENANT MAITRISE D'ŒUVRE**

Pour passer du forfait provisoire au forfait définitif de rémunération, il est nécessaire de conclure un avenant entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre après l'approbation de l'élément de mission APD (Avant-Projet Définitif). Cet avenant a également pour objet d'arrêter le coût des travaux sur lequel le maître d'œuvre s'engage.

D'autre part, M. PERAL a proposé d'assurer la mission OPC (Ordonnancement, pilotage et coordination) pour ce projet. Il est également nécessaire de signer un avenant pour la prise en compte de cette mission qui s'élève à 2 500€ HT.

Le coût des travaux sur lequel le maître d'œuvre s'engage suite à la mission APD est de 540 000€ HT. Le forfait définitif de rémunération des honoraires est fixé à 36 500€ HT.

Monsieur le Maire a été autorisé à signer l'avenant correspondant à l'ajout de la mission OPC et au passage du forfait provisoire au forfait définitif de rémunération.

#### **4- CREATION D'UN CHEMIN PIETONNIER**

Une étude préliminaire a été lancée pour l'urbanisation de la RD 29. Afin de sécuriser les piétons qui souhaitent rejoindre le chemin de Gâ depuis la rue de la Poste, il a été décidé de créer un chemin piétonnier sur la parcelle AA 28, propriété de la commune. Les travaux sont estimés à 10 825 € HT. Une aide financière sera sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

#### **5- MAINTIEN DE LA REPARTITION DES CP SUR LES DEUX ECOLES DU RPI – RENTREE SCOLAIRE 2021**

Il a été décidé de maintenir, à compter de la rentrée scolaire 2021-2022, l'affectation des élèves de CP en priorité sur l'école de leur commune de domiciliation, sous réserve du maintien d'une répartition équilibrée des effectifs entre les deux écoles du RPI au moment de leur inscription.

#### **6- CONVENTION AVEC CHRISTOPHER BRONDES -WUSHU TAO COACHING SPORTIF – ATELIERS LUDIQUES ET SPORTIFS DANS LE CADRE DU TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES**

Des ateliers ludiques et sportifs vont être mis en place pendant les Temps d'Activités Périscolaires les jeudis et vendredis de 15h30 à 16h15 à compter du 27 mai 2021 jusqu'au 25 juin 2021 (soit 10 séances). Le coût de cette prestation s'élève à 23.50€ par intervention.

Une convention d'intervention va être signée avec M. Christopher BRONDES « Wushu Tao Coaching Sportif ».

#### **7- CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET**

Il a été décidé de créer un poste d'Agent de Maîtrise Territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.

#### **8- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le nouveau tableau des effectifs a été adopté à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.

#### **9- CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC) – SERVICE TECHNIQUE**

Il a été décidé de créer un emploi PEC à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 pour une durée de 12 mois au service technique. La personne recrutée exercera les fonctions d'agent technique pour l'entretien des bâtiments et des espaces publics (espaces verts, voirie) et assurera la garderie communale pendant les temps périscolaires à l'école primaire. La durée hebdomadaire du poste serait de 30 heures. La personne serait rémunérée sur la base du SMIC horaire.

#### **10- MODIFICATION DE LA DELIBERATION 20-5-29 DU 22 JUIN 2020 PORTANT RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – SERVICE TECHNIQUE**

La délibération 20-5-29 du 22 juin 2020 a été modifiée pour diminuer la durée hebdomadaire du poste à 7 heures à compter du 15 mai 2021 jusqu'au 3 juillet 2021 inclus. En effet, cet agent ne pourra plus assurer les fonctions d'agent d'entretien des espaces publics à partir de cette date. Il assurera uniquement le service de la garderie communale.

#### **11- QUESTIONS DIVERSES**

SMOG : Les élus d'Ondes ont le projet d'installer de panneaux photovoltaïques flottants sur les lacs de la commune, ce qui serait une source de revenus durables pour la Mairie.

Il a été décidé de saisir un juriste pour savoir si les loyers seraient perçus par la commune d'Ondes, propriétaire, ou par le SMOG, gestionnaire.

Point sur le contournement : Les travaux avaient été interrompus pendant quinze jours. La reprise a été validée mercredi dernier. Ils devraient être terminés fin août s'il n'y a pas de nouvelles contraintes.

Ondes, le 04 mai 2021  
Le Maire,  
André PAU

